# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-8-66 528715

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

**ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE**

(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

**ABONNEMENT ANNUEL 15 F**

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux,* **47 Av. Paul-Doumer, MONTREUIL-s-BOIS (Seine) - AVR 76-71**

C. C. P. PARIS 9063-96

17 AOUT 1966.

BULLETIN n° 71
Supplément n° 1.

## TRAITEMENTS DE CONSERVATION DES FRUITS

Les traitements tardifs : août-septembre, permettent de protéger les fruits contre certains champignons parasites qui seraient préjudiciables à leur bonne conservation.

A l'approche de la maturité, les lenticelles alors bien dégagées et des craquelures ou blessures superficielles plus ou moins apparentes, sont une porte ouverte à l'envahissement du fruit par ces champignons qui ont nom : Gloeosporium, Trichoseptoria, Cylindrocarpon ou Nectria, Monilia et même Tavelures dans leurs manifestations tardives.

L'implantation de ces champignons est difficilement décelable à la récolte. Ce n'est qu'en cours de conservation au fruitier, ou plus souvent dès la sortie des chambres froides en vue de leur commercialisation, que les pourritures qui en résultent apparaissent sur les fruits.

Les fongicides recommandés contre les Tavelures assurent la protection des fruits contre ces agents de pourriture. Eviter cependant ceux qui laissent un dépôt trop apparent lors des traitements les plus tardifs.

## AVERTISSEMENTS

### CULTURES FRUITIERES

### CARPOCAPSE DES POMMES ET POIRES

Le second vol se poursuit, faible pendant la période froide, plus important depuis le relèvement sensible de la température.

Des pontes ont été déposées et des éclosions pourront survenir à partir du 19 ; faibles d'abord puis plus importantes (en relation avec les journées chaudes du 11 au 14). Appliquer un traitement dès réception de cette note.

TAVELURES : Continuer la protection contre la Tavelure tardive, surtout dans les vergers déjà contaminés.

NOTE : Rappelons que la réglementation d'emploi des pesticides oblige à cesser les traitements insecticides suffisamment longtemps avant la récolte (Voir bulletin n° 67 du 7 avril 1966).

### GRANDES CULTURES

### MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les cultures encore en végétation, gagneront à être défanées. L'emploi d'un défanant chimique à action rapide, permet une bonne protection des tubercules.

## INFORMATIONS

MOUCHE DU CHOU : Le vol se poursuit.

L'Ingénieur et l'Agent Technique chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BERGER.

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur : L. Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer - 93 - MONTREUIL-Ss-BOIS.

P 141